

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 16 juin 2022, à l'hôtel de ville au 1, rue Saint-François-Xavier, Sainte-Anne-du-Lac.

Étaient présents les conseillers Serge Ippersiel, Michel Daigle et Linda Laurence formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Jocelyne Lafond.

Est aussi présente Lise Lapointe, directrice générale, greffière-trésorière.

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été convoqués et un accusé réception a été signé à cet effet.

Ouverture de la séance

La mairesse suppléante ouvre la séance il est 18h30.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10524-06-2022

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Michel Daigle
Appuyé par le conseiller Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10525-06-2022

Soumission Laboratoire contrôle qualitatif des matériaux rue Sicotte et du Lac

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées soit DEC Enviro et ABS;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Daigle, appuyé par la conseillère Linda Laurence et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à l'entreprise ABS pour un montant de 25 556.30\$ incluant les taxes selon la recommandation de la firme Équipe Laurence ingénieur.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10526-06-2022

Soumission Laboratoire contrôle qualitatif des matériaux chemin Tour-du-Lacdu Lac

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées soit DEC Enviro et ABS;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Ippersiel, appuyé par la conseillère Linda Laurence et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à l'entreprise ABS pour un montant de 32 587.71\$ incluant les taxes selon la soumission selon la recommandation de la firme Équipe Laurence ingénieur.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10527-06-2022

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel Daigle
appuyé par la conseillère Linda Laurence
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 18 h 43.

Adoptée

Annie Leduc, mairesse suppléante Lise Lapointe, directrice-générale,
greffière.

Je, Annie Leduc, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

